

AIDES À LA RÉNOVATION 2022

Rénovation globale / Mise aux normes /
Amélioration

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- 1 - Être propriétaire de sa résidence principale ;
- 2 - Ne pas dépasser les plafonds de ressources indiqués au verso ;
- 3 - Avoir un logement de plus de 15 ans.

LE PROJET

- Rénovation globale d'un logement dégradé ou insalubre ;
- Mise aux normes, mise en sécurité.

Exemples de travaux : toiture, électricité...

QUAND PRENDRE CONTACT ?

Dès que possible pour connaître tous les critères et dispositifs d'aides complémentaires et bénéficier de conseils sur les travaux.

QUAND DÉPOSER VOTRE DEMANDE ?

Dès que vous recevez le premier devis et avant tout début des travaux.

Pour les travaux d'économie d'énergie, vous pouvez vous connecter sur monprojet.anah.gouv.fr



Visite gratuite du logement par un technicien spécialisé pour confirmer le projet de rénovation et vous conseiller sur les devis, sur d'éventuels travaux complémentaires, etc.

AIDES À LA RÉNOVATION 2022

Rénovation globale / Mise aux normes /
Amélioration

Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence
1	19 565 €
2	28 641 €
3	34 411 €
4	40 201 €
5	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 5 797 €

Les taux de subventions varient selon le projet
2 financeurs peuvent contribuer au financement
de vos travaux :

> **La Roche-sur-Yon Agglomération**
(Qualit'hab propriétaires occupants)

> **L'Anah**

Les caisses de retraite peuvent parfois amener
un financement complémentaire.